

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 02 juin 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Janick CHACAL ; Éric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Mauricette CAMALET) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

CONSEILLERS ABSENTS :

Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 24. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cynthia PEROUMAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**06- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE LA TOITURE ET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE DU CENTRE DE SANTE**

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

La toiture du Centre de santé peut disposer de panneaux photovoltaïques afin d'avoir une consommation d'électricité écoresponsable. Ce bâtiment accueille des agents de la commune et reçoit les administrés.

Le projet consiste à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il est prévu :

Numéro d'inscription au
Registre

2023 – 03

Numéro de la Délibération

06

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents : 05

Dont Procurations : 02

Délibération publiée le

15 JUIL 2023

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD-
PONCHATEAU

- la construction de la toiture (couverture de la dalle du bâtiment) ;
- une maîtrise d'œuvre qui réalisera notamment l'étude de faisabilité photovoltaïque ;
- des travaux de création d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation

Le montant de l'opération s'élève à 127 685.58 € H.T.

Son plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Audit énergétique	3 200.00 €	Fonds vert	102 148.46 €
Etude de faisabilité	3 600.00 €	Commune	25 537.12 €
Mission de maîtrise d'œuvre	5 080.00 €		
Travaux de la centrale	23 500.00 €		
Réalisation de la couverture du bâtiment	92 305.58 €		
TOTAL HT	127 685.58 €	TOTAL HT	127 685.58 €

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de construction de la toiture et d'une centrale photovoltaïque au Centre de santé.

Article 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération supra.

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux partenaires financiers du projet et à signer les documents administratifs correspondants ainsi que les conventions et avenants éventuels.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

- 4 abstentions : - José DAVISON
 - Corine PEROUMAL
 - Jean-Claude GLANDOR
 - Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

